CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°14-2023-056

PUBLIÉ LE 28 MARS 2023

Direction départementale de l emploi, du travail et des solidarités

14-2023-03-27-00002

arrêté du 27 mars 2023 fixant la composition de l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social du Calvados

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE D'ANALYSE ET D'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL DU CALVADOS

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados

VU le Code du travail, et notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4,

VU l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 nommant M. Stéphane DE CARLI, inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Calvados,

VU la décision de la Direction régionale des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Normandie en date du 25 octobre 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L.2234-4 et suivants du Code du travail,

VU les demandes de la DDETS en dates du 22 novembre 2022 et 17 février 2023 tendant à ce que les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi-professionnelles représentatives au niveau national, et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles susvisés dans le département, désignent leurs représentants au sein de l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social départemental,

VU la désignation d'un membre titulaire effectuée par l'union départementale CFE-CGC du Calvados le 29 novembre 2022,

VU la désignation d'un membre titulaire effectuée par l'union départementale CGT du Calvados le 1er décembre 2022,

VU la désignation d'un membre titulaire effectuée par la FDSEA 14 le 8 décembre 2022,

VU la désignation d'un membre titulaire effectuée par la CPME Normandie le 14 décembre 2022,

VU la désignation d'un membre titulaire effectuée par l'union régionale interprofessionnelle CFDT Normandie le 23 janvier 2023,

VU la désignation d'un membre titulaire effectuée par le MEDEF Calvados le 20 février 2023,

VU la désignation d'un membre titulaire effectuée par l'UDES le 21 mars 2023,

VU l'absence de désignation de l'U2P, de la FESAC, de la CFTC, de Force ouvrière et de Solidaires,

ARRÊTE

Article 1er : L'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre du Directeur départemental de l'emploi, du travail et des Solidarités du Calvados ou de son suppléant, des titulaires suivants :

- au titre de la CFE-CGC : M. Jacques IMBEAUD

- au titre de la CGT : M. Allan BERTU

- au titre de la FDSEA : M. Jean-Luc PARIS

- au titre de la CPME : Mme Léa DELL'ACQUA

- au titre de la CFDT : Mme Michèle BARRE

- au titre du MEDEF : Mme Ghyslaine JUHASZ

- au titre de l'UDES : M. Jérôme DEMOULIN

Article 2 : Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Caen le 27 mars 2023

Le Directeur départemental,

Stéphane DE CARLI

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :
- gracieux auprès du signataire du présent arrêté,
- hiérarchique auprès du Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion – Direction générale du travail – 39 quai André Citroën, 75015 Paris,
- contentieux auprès du tribunal administratif – 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 CAEN Cedex 4 ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application : télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr